

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉNERGIE

Le Conseil Supérieur de l'Énergie s'est réuni les 8, 15 et 29 septembre pour examiner une cinquantaine de textes soumis à son avis.

Ces textes ont une importance inégale, certains étant très techniques. Plusieurs d'entre eux méritent cependant d'être signalés et commentés, en particulier ceux qui ont fait l'objet de débats parfois intenses liés à des annonces gouvernementales. Il en va ainsi des textes sur l'hydrogène, des réformes de soutien à la filière biogaz et au solaire, ainsi qu'une réforme a minima sur l'Arenh.

SOUTIEN TRÈS LARGE DU CSE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE ET DU MAINTIEN D'UN SOUTIEN SIGNIFICATIF AU BIOGAZ

Le 8 septembre, quelques jours avant le lancement d'un programme gouvernemental visant à lancer une filière d'hydrogène bas carbone assorti d'un plan de soutien de 7 milliards d'euros, le CSE était saisi d'un projet d'ordonnance sur l'hydrogène, pris en application de la Loi Énergie Climat (LEC).

La France ayant décidé d'une stratégie énergétique amenant à la neutralité carbone en 2050, cela implique en effet que le développement de cette filière s'inscrive dans cet axe de décarbonation de l'économie. Pour autant, le large soutien à cette filière n'a pas masqué les débats sur des sujets structurants.

Pour certaines ONG généralement antinucléaires, le soutien à ce plan s'inscrit dans le cadre d'une baisse des consommations et de la priorisation des usages, l'hydrogène devant être produit à partir des seules énergies renouvelables et non à partir de nucléaire. Pour d'autres acteurs, et en particulier FO, il serait absurde de ne pas profiter, ici comme ailleurs, d'un mix électrique déjà quasiment décarboné à travers le nucléaire et l'hydraulique.

Lors des débats, FO a par ailleurs soutenu plusieurs amendements visant à apporter des réponses juridiques adaptées à Storengy pour le stockage de l'hydrogène pour préparer l'avenir sans tarder.

Le projet d'ordonnance amendé a été adopté.

Le 15 septembre, le CSE était saisi de deux projets de textes (décret et arrêté) sur le biométhane, le « gaz vert ».

Les débats ont été vifs dans un contexte où les acteurs professionnels ont manifesté leur désaccord avec de récentes décisions gouvernementales qui auront pour effet de freiner le développement de cette filière. FO, qui a exprimé à de nombreuses reprises, notamment lors des travaux sur la PPE, son soutien à cette filière émergente a voté les amendements déposés par les professionnels en faveur du soutien à cette filière. Ces amendements ont été tous adoptés.

Le Gouvernement a répondu que l'engagement budgétaire en faveur de la filière était passé de 7,9 à 9,7 milliards d'euros en début d'année, et que les propositions gouvernementales avaient pour objet de recalculer les coûts sur la base des coûts observés par la filière elle-même. Pour autant, il a montré des ouvertures à travers un soutien extra budgétaire qu'il vient d'ailleurs de confirmer cette semaine.

RÉFORME DU SOUTIEN À L'ÉNERGIE SOLAIRE

Plusieurs textes (un décret et deux arrêtés) étaient soumis au CSE du 29 septembre concernant les modalités de soutien à l'énergie solaire. Contrairement à la filière biogaz, qui est émergente, la filière solaire est bien développée et a coûté déjà fort cher au contribuable puisque le soutien à celle-ci et à l'éolien a coûté au total 121 milliards d'euros (source Cour des comptes). Parallèlement, ce soutien s'est traduit par des importations massives de panneaux photovoltaïques chinois fabriqués dans des conditions environnementales et sociales dégradées. Le bilan est donc peu flatteur d'autant plus que ces ENR sont soutenues alors même que notre mix électrique est déjà largement décarboné !

Les projets de texte visent donc à limiter cet impact financier pour les installations d'une puissance supérieure à 100 KWc ainsi qu'à prévoir un seuil d'éligibilité carbone pour ces installations, ce qui est une première.

Plus d'une centaine d'amendements étaient déposés sur ces textes. Parmi ceux-ci, les amendements d'ONG visaient à moduler géographiquement les aides en fonction du niveau d'ensoleillement, qui auraient conduit à améliorer le soutien public aux installations situées dans les régions moins ensoleillées. Dit autrement, moins de soleil impliquerait plus de soutien public ! Toujours cette même idéologie. L'amendement a été rejeté et un tarif unique sur le territoire national a finalement été maintenu.

Des débats ont eu lieu également quant à la possibilité de compléter ces aides nationales par des aides locales, mais aussi sur le contrôle des installations et la formation de ces installateurs, les malfaçons étant significatives. Au total, le texte a été très largement voté.

RÉFORME A MINIMA DE L'ARENH

Le texte soumis à la discussion est pris en application de l'article 62 de la loi Énergie Climat. Il concerne le cas des fournisseurs ayant souscrit à l'ARENH qui doivent s'acquitter d'un complément de prix après l'année de livraison lorsque les droits alloués, à leur demande, pour la période de livraison s'avèrent supérieurs aux droits correspondant à la consommation constatée de leurs clients.

Sur ce sujet, FO a rappelé son opposition résolue à ce dispositif mortifère pour EDF qu'est l'ARENH et nous n'avons cessé de combattre cette disposition issue de la loi NOME. Les événements de l'été, au cours desquels Total a fait admettre par le tribunal de Commerce de Paris que la COVID 19 était une force majeure lui permettant de s'exonérer de ces obligations vis-à-vis d'EDF, pourtant elle-même victime de la pandémie, n'est qu'une manifestation supplémentaire de ce scandale. Nous continuons donc à exiger la suppression pure et simple de l'ARENH.

Lors des débats, on a eu à faire face à un amendement ahurissant de Total. Celui-ci a eu l'indécence de demander des délais de paiement au cas où il devrait verser un complément de prix. En l'espèce, cela aurait un impact négatif de 300 millions d'euros sur le Besoin en Fonds de Roulement d'EDF (BFR). Et contre toute attente, le Gouvernement n'a pas pris position contre cet amendement et s'en est remis à la « sagesse » du CSE. Celui-ci a finalement repoussé cet amendement qui a été soutenu par Total ; l'ANODE et ENGIE. Mais l'attitude des concurrents d'EDF et la passivité complice de l'État est un vrai scandale ! Jusqu'où iront-ils dans leur volonté de casser EDF ?